Séance du Conseil de Ville
du 26 mars 2018, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 03 / 2018

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbaux no 01 du 29 janvier et no 02 du 5 mars 2018
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal
6. Election des membres de la Commission de gestion et de vérification des comptes
7. Dénomination des Départements communaux
8. Autorisation d'échange de terrains entre les parcelles nos 897 et 466 afin de remplacer l'écopoint existant de la rue du Vieux-Château et de permettre le développement d'un projet à l'avenue de la gare avec une soulte de Fr. 620'550.- en faveur de la Commune - 2e lecture
9. Développement du postulat 4.01/18 - "Ouverture de la Maison de l'enfance pendant les vacances", PCSI, M. Paul Fasel
10. Développement de la motion 5.02/18 - "Une maison de l'enfance ouverte toute l'année !", PDC-JDC, Mme Karen Chevrolet
11. Développement de la motion 5.01/18 - "Ouverture de la Maison de l'enfance avant et après les vacances", PCSI, M. Paul Fasel
12. Réponse au postulat 4.06/17 - "Place de l'Etang : parc urbain et parking souterrain, un double atout pour la Vieille Ville", CS•POP•Verts, Mme Colette Petit et consorts
13. Réponse à la motion 5.03/17 - "Favoriser les produits issus de la production biologique et régionale", PS, M. Laurent Crevoisier
14. Réponse à la motion 5.04/17 - "Aperçu des activités externalisées", PS, M. Diego Tomaselli et consorts
15. Réponse à la motion 5.05/17 - "Pour une solution alternative à la fermeture de la Maison de l'enfance en fin d'année", PS, M. Grégoire Monin
16. Réponse à la question écrite 2.10/17 - "Rue de la Vauche, quel avenir pour le calme et la sécurité ?", CS•POP•Verts, M. Thierry Cortat et consorts
17. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. Olivier Montavon, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Rappelant l'obligation des membres des Autorités de se retirer lorsque l'assemblée traite des objets touchant leurs droits ou intérêts personnels ou ceux de leurs parents, il indique que la motion 5.03/18 - "Un Conseil des Citoyens, choisis par tirage au sort : un contrepoids démocratique et citoyen", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, a été rayée du rôle, faute de colistiers, ce dont l'auteur a été informé. En dernier lieu, il rappelle que les divers sont des communications émanant du Conseil de Ville ou du Conseil communal, qui doivent être annoncés au Bureau avant la séance et concerner un sujet de la ville.

2. APPEL

41 membres sont présents.
Conseil de Ville

M. Olivier **Montavon**, président, M. Christophe **Günter**, 1er vice-président, M. Rémy **Meury**, 2e vice-président, M. Jean-Paul **Miserez**, scrutateur, Mme Kathleen **Gigon**, scrutatrice.

Mme, M., Iskander **Ali**, Christophe **Badertscher**, Jeanne **Beuret**, Camille **Borruat**, Pierre **Brulhart**, Théo **Burri**, Patrick **Chapuis**, Pierre **Chételat**, Karen **Chevrolet**, Laurent **Crevoisier**, Pascal **Domont**, Paul **Fasel**, Pierluigi **Fedele**, Pierre-Alain **Fleury**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Carole **Frossard**, Gaëlle **Frossard**, Besim **Hoxha**, Florine **Jardin**, Khelaf **Kerkour**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Célien **Milani**, Grégoire **Monin**, Thierry **Raval**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Didier **Schaller**, Jude **Schindelholz**, Laurence **Studer**.

Sont excusés et remplacés
Mme Régine Bonvallat est remplacée par Mme Annie **Schneider**
M. André Burri est remplacé par M. Christian **Wirz**
M. Jérôme Corbat est remplacé par Mme Tania **Schindelholz**
M. Renaud Ludwig est remplacé par Mme Marie **Blandino**
M. Camille Rebetez est remplacé par Mme Céline **Robert-Charrue Linder**

Conseil communal
- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- Mme Esther **Gelso**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Chancellerie communale, huissier
Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
M. Roland **Moritz**, huissier

3. PROCÈS-VERBAUX NO 01 DU 29 JANVIER ET NO 02 DU 5 MARS 2018

Les procès-verbaux no 01 du 29 janvier et 02 du 5 mars 2018 sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Michel Friche, PLR, s'interroge sur le retard pris dans le projet de complexe prévu sur le site du Ticle, lequel inclut le Théâtre du Jura, et dont la planification initiale prévoyait le début de la construction en mars 2017 et la mise en exploitation au printemps 2019. Le peu d'informations concrètes émanant des médias interpelle la population, alors que le site se dégrade, de même que la route de Bâle à cet endroit, ce qui nuit à l'image de la Ville. Bien que le Canton coordonne le projet, Delémont a mis le terrain à disposition et concédé d'importantes contributions financières. Aussi, M. Friche souhaite savoir si le Conseil communal est informé régulièrement de l'avancement du dossier, s'il peut expliquer son retard et confirmer que son développement se poursuit.

M. Damien Chappuis, maire, rappelle que le Conseil communal est représenté au Conseil de Fondation du Théâtre du Jura, ce qui lui permet d'être informé de l'avancement du dossier. M. Chappuis regrette le retard du projet, tout en relevant sa complexité, due en particulier à la recherche d'investisseurs. A ce sujet, il indique que Coop n'en est plus un mais sera seulement locataire du complexe. De plus, le Conseil de Fondation a bouclé le budget d'investissement, s'élevant à 8 millions de francs, et revu le budget de fonctionnement, atteignant Fr. 800'000.-, pris en charge par des partenaires privés. La subvention cantonale atteindra 2.4 millions de francs. Les financements désormais assurés permettent la poursuite du projet sur le site du Ticle, où des marquages ont été effectués en vue du dépôt de la demande de permis, qui sera publiée dans l'édition du Journal officiel du 11 avril 2018.

M. Michel Friche est satisfait.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, relevant les récents incendies survenus à Delémont, qui ont nécessité le relogement d'habitants, souhaite connaître la procédure en place, dans de telles situations, pour la recherche d'appartements à court voire moyen termes. Qu'en est-il des frais immédiats de relogement ou d'hospitalisation, que les assurances prennent en charge ultérieurement ? Finalement, la Ville dispose-t-elle d'un processus pour faire face à de telles situations.
M. Damien Chappuis, maire, met en exergue le professionnalisme des pompiers et de la Police dans de tels cas, en ce qui concerne la prise en charge immédiate des habitants sinistrés. A la suite de l'incendie survenu au Voirnet, le Conseil communal a immédiatement entamé une réflexion pour redéfinir le processus concernant le relogement des sinistrés et la prise en charge des frais qui en découlent. Une fois

l'étude aboutie, une information à la population figurera sur le site internet et dans le *Delémont.ch*. Si la Municipalité avance les frais qui seront remboursés par les assurances, elle dispose également d'appartements communaux qui, moyennant ameublement, pourraient être utilisés pour des relogements. D'autres problématiques impliquent une coordination avec les services de la santé, en particulier les citoyens dont la santé requiert une assistance médicale.

M. Jean-Paul Miserez est satisfait.

Mme Karen Chevrolet, PDC-JDC, relève que l'organisation en place lors de la dernière édition du cortège de Saint-Nicolas a généré une longue attente dans le froid pour les enfants, ce qui en a incité un certain nombre à quitter la manifestation plus tôt. Aussi, Mme Chevrolet demande au Conseil communal s'il accepte de contacter les organisateurs pour remédier à ce désagrément.

M. Claude Schluchter rappelle que le Service de la culture et des sports enregistre les demandes de manifestations et les coordonne avec les services communaux, voire cantonaux. Dans le cas du cortège de Saint-Nicolas, M. Schluchter relaiera les remarques de Mme Chevrolet à l'association Vieille Ville, organisatrice de cette manifestation.

Mme Karen Chevrolet est satisfaite.

Mme Laurence Studer, UDC, relevant les nombreux travaux effectués à la route de Domont, par la Ville ou d'autres entreprises, suggère une meilleure synchronisation des services communaux et des entreprises de télécommunication notamment, pour limiter les ouvertures de la chaussée. Ces travaux s'achèveront-ils bientôt ?

M. Ernest Borruat précise qu'à chaque intervention sur la chaussée, les Services UETP et EE coordonnent leurs interventions. La route de Domont en particulier est en mauvais état et sa rénovation est prévue au plan de législature.

Mme Laurence Studer est satisfaite.

M. Pierre Brulhart, PS, revenant sur le recours contre les élections communales du 22 octobre 2017, indique que les avis divergent à ce sujet, certains estimant que le recomptage a permis de vérifier les résultats, d'autres pensant que cet exercice était inutile. M. Brulhart souhaite connaître le coût global induit par le recours, incluant les heures de travail de l'Administration.

M. Damien Chappuis, maire, confirme que le Conseil communal a entrepris toute démarche nécessaire dans ce dossier, dont les coûts ne peuvent pas être définis précisément. Toutefois, il estime les heures de travail de l'ensemble des collaborateurs impliqués dans le recours à Fr. 50'000.-. Les frais judiciaires concernent les honoraires de l'avocat du recourant que la Ville devra probablement assumer et une amende de quelque Fr. 1'000.- infligée à la Ville, reconnue fautive par la Juge administrative, ce qui a surpris le Conseil communal.

M. Pierre Brulhart est satisfait.

M. Pierre Chételat, PLR, sur les subventions perçues illégalement par CarPostal, demande si la Ville de Delémont en revendiquera une partie, le cas échéant de quel montant. De plus, si le Canton confiait un mandat à une autre entreprise, la Municipalité s'y associerait-elle pour la desserte des rues de Delémont ?

M. Ernest Borruat informe que le Canton et Delémont pourraient être concernés mais dans une mesure bien inférieure à celle estimée pour le Valais, où CarPostal est en situation de quasi-monopole, le Jura ayant exercé depuis très longtemps une forte pression sur les prix imposés. D'autre part, les soumissions dans le Jura doivent se baser sur des prix de référence, notamment des CJ, ce qui assure des prix comparatifs. Pour le reste des interrogations, M. Borruat donnera réponse ultérieurement, après avoir consulté son département.

M. Pierre Chételat est satisfait.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, rappelle que le projet de construction du Campus Strate-J prévoyait une partie des places de stationnement en sous-sol destinée au public. Actuellement, l'accès au parking n'est toujours pas autorisé, raison pour laquelle M. Schaller souhaite savoir où en sont les tractations.

M. Ernest Borruat informe que ce sujet sera abordé lors d'une rencontre avec M. Charles Juillard, président de la SI Campus. A titre d'information, M. Borruat relève que de nombreux collaborateurs de Strate-J ne louent pas d'emplacements dans ce parking en raison de leur coût et préfèrent garer leur

véhicule dans les rues avoisinantes, destinées à d'autres usagers, problématique que le Conseil communal entend régler.

M. Didier Schaller est satisfait.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

M. Damien Chappuis, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : Le Conseil de Ville, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil communal, accorde l'indigénat communal à 10 personnes.

[Conformément aux exigences en matière de protection des données (CPDT-JUNE), la présente version du procès-verbal est anonymisée. Les informations détaillées peuvent être demandées au Secrétariat du Conseil de Ville, sous réserve des dispositions applicables en matière de protection des données.]

6. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES

Mme Kathleen Gigon, PS, propose les candidatures de Mmes Carole Frossard, Annie Schneider et M. Marc Ribeaud.

DECISION : Mme Carole Frossard est élue membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes par 39 voix.

DECISION : Mme Annie Schneider est élue membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes par 39 voix.

DECISION : M. Marc Ribeaud est élu membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes par 39 voix.

Mme Jeanne Beuret, Alternative de gauche, propose les candidatures de Mme Magali Rohner et M. Pierluigi Fedele.

DECISION : Mme Magali Rohner est élue membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes par 39 voix.

DECISION : M. Pierluigi Fedele est élu membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes par 39 voix.

M. Christian Wirz, PDC-JDC, propose la candidature de M. Pierre-Alain Fleury.

DECISION : M. Pierre-Alain Fleury est élu membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes par 39 voix.

M. Patrick Frein, PDC-JDC, propose la candidature de M. Didier Schaller.

DECISION : M. Didier Schaller est élu membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes par 39 voix.

M. Paul Fasel, PCSI, propose la candidature de Mme Suzanne Maitre-Schindelholz.

DECISION : Mme Suzanne Maitre-Schindelholz est élue membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes par 39 voix.

M. Christophe Günter, PLR, propose la candidature de M. Pierre Chételat.

DECISION : M. Pierre Chételat est élu membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes par 39 voix.

M. Olivier Montavon, président, indique que Mme Laurence Studer a proposé sa candidature.

DECISION : Mme Laurence Studer est élue membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes par 39 voix.

M. Damien Chappuis, maire, adressant ses félicitations aux membres pour leur élection, informe avoir rencontré les présidents de partis récemment en vue de la répartition des présidences des commissions, de manière équitable et selon les forces politiques (3 pour le PS, 2 pour l'Alternative de gauche, 2 pour le PDC-JDC et 1 pour le PCSI et le PLR). S'agissant de la CGVC en particulier, le groupe PDC-JDC renonce à la présidence. Aussi, M. Chappuis informe qu'il appartiendra à la CGVC de nommer un président et un vice-président parmi les membres des autres partis.

7. DÉNOMINATION DES DÉPARTEMENTS COMMUNAUX

M. Damien Chappuis, maire, précise le souhait du Conseil communal de mettre en évidence la promotion économique, comme l'avait demandé le Conseil de Ville, raison pour laquelle elle a été rattachée au Département de la mairie. D'autre part, l'Exécutif a remplacé les termes "affaires sociales" par "cohésion sociale", ce qui correspond mieux aux tâches réalisées par le département, dont le secteur des écoles a été attribué au Département de la culture et des sports, pour répartir équitablement les charges.

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, sur le modèle "CGVC", suggère d'ajouter devant chaque dénomination abrégée la lettre D indiquant qu'il s'agit d'un département.

M. Pierluigi Fedele, Alternative de gauche, favorable au changement de dénomination de la Cohésion sociale, propose de ne pas lier la Promotion économique au Département de la mairie. En effet, ce département porte le nom du plus haut représentant de l'Exécutif et son association avec la Promotion économique lui semble inopportune, d'autant qu'elle ne représente qu'une partie de la société.

M. Pierre Chételat, PLR, soutenant le message, s'interroge sur le secteur lié au logement. Les récentes interventions des pompiers ont révélé l'état d'insalubrité de certains logements et plusieurs appartements de la place ne respectent pas les normes en matière d'accès, de hauteur ou de surface de vitrage.

M. Olivier Montavon, président, indique que l'objet de l'ordre du jour concerne la dénomination des départements et non des cas particuliers.

M. Pierre Chételat, PLR, souhaite connaître la mission du Département CSJL en matière de logement, relevant un problème existant dans ce domaine sur le territoire communal.

M. Damien Chappuis, maire, informe que les abréviations des départements, telles que proposées, sont utilisées depuis très longtemps, sans "D". Cette pratique impliquerait d'ailleurs d'autres modifications au niveau des services et des commissions, raison pour laquelle M. Chappuis invite à refuser cette proposition. Quant à la Promotion économique, elle a fait l'objet de plusieurs débats au Conseil de Ville, regrettant qu'elle n'apparaissait pas dans l'organigramme de l'Administration delémontaine, d'où son intégration au Département de la mairie. Par ailleurs, M. Chappuis indique recevoir hebdomadairement des investisseurs potentiels, en compagnie des chefs de service UETP et EE. Le but de cette nouvelle dénomination MPE ne vise pas à mettre en évidence un secteur plutôt qu'un autre mais de prévoir un point d'entrée au sein de la Municipalité, afin de poursuivre le développement de la ville. Quant aux propos de M. Chételat, ils ne concernent pas le présent objet. Toutefois, par son programme de législature, le Conseil communal entend définir une politique du logement adéquate, correspondant aux attentes de la population et prenant en compte différentes problématiques.

M. Laurent Crevoisier, PS, demande une interruption de séance.

DECISION : l'interruption de séance est acceptée.

DECISION : la proposition de M. Khelaf Kerkour demandant que la lettre D, abréviation de "département", soit rajoutée devant chacune des dénominations est refusée par 26 voix contre 9.

DECISION : la proposition de M. Pierluigi Fedele de retirer la promotion économique de la dénomination "Département de la mairie et de la promotion économique" est refusée par 21 voix contre 13.

DECISION : la dénomination des Départements communaux est acceptée par 38 voix, sans avis contraire.

8. AUTORISATION D'ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LES PARCELLES NOS 897 ET 466 AFIN DE REMPLACER L'ÉCOPOINT EXISTANT DE LA RUE DU VIEUX-CHÂTEAU ET DE PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET À L'AVENUE DE LA GARE AVEC UNE SOULTE DE FR. 620'550.- EN FAVEUR DE LA COMMUNE - 2E LECTURE

M. Ernest Borruat présente ce message, complété en fonction des discussions tenues en 1ère lecture. Il met en exergue la nécessité de déplacer l'écopoint actuel, situé dans un lieu à trafic dense et désormais dans une zone de protection des eaux. De plus, il ne correspond plus aux besoins de la population qu'il dessert, laquelle s'est fortement accrue dans ce secteur de la ville. Sa nouvelle localisation tient compte du développement futur de Delémont. Aussi, le Conseil communal entend acquérir les parcelles 466 et 467 (route de Bâle) en les échangeant contre la parcelle 897 (avenue de la Gare). M. Borruat précise que le feuillet 466 est en zone d'utilité publique, comme prévu dans le Plan d'aménagement local (PAL), accepté par le Conseil de Ville en 2017. Son propriétaire a accepté cette mise en zone d'utilité publique à la condition de recevoir un terrain permettant d'y ériger un bâtiment, ce qui signifie qu'une opposition est toujours pendante pour ce changement d'affectation. De plus, l'acquéreur de la parcelle 897 a l'obligation d'y construire un immeuble conforme aux règles fixées par le PAL. L'échange de parcelles offrira un produit de Fr. 620'550.- en faveur de la Ville. M. Borruat précise que les places de parc de l'écopoint serviront à ses utilisateurs, en particulier le samedi, et seront à la disposition du futur EMS Résidence de la Sorne, ce qui limitera le trafic motorisé traversant la voie de mobilité douce dans ce secteur, tenant compte également du développement du futur écoquartier. La Ville obtiendra du reste une taxe de remplacement pour les places de stationnement que l'EMS ne devra pas construire.

Mme Laurence Studer, UDC, relève que le Règlement du Conseil de Ville ne prévoit pas la possibilité de recourir à une 2e lecture pour un objet refusé. Elle souhaite donc des explications à ce sujet. De plus, le texte est identique à celui présenté en 1ère lecture, raison pour laquelle elle refusera l'entrée en matière.

M. Marc Ribeaud, PS, relevant les précisions du second message, indique que son groupe suggérera une modification de l'arrêté relative au produit de l'échange. En effet, plutôt que de l'affecter au remboursement de la dette liée à la parcelle 897 et à son bâtiment, qui figure à l'actif du bilan de la Commune, M. Ribeaud proposera de le verser à la réserve de la politique foncière et du logement. Toutefois, cet échange paraît toujours inégal au groupe socialiste, la parcelle 897 étant située dans un secteur stratégique, raison pour laquelle il acceptera ce message avec quelques abstentions.

Mme Jeanne Beuret, Alternative de gauche, relevant les efforts de clarification de ce second message, s'interroge sur les variantes, dont elle aurait souhaité connaître les démarches entreprises pour proposer différents projets. Aussi, l'Alternative de gauche regrette que la Ville cède la parcelle 897 à un investisseur privé, même si les conditions-cadres garantiront un bon développement du projet. A son sens, la Ville pourrait participer au concours d'architecture et imaginer un projet conforme au PAL profitant à l'ensemble des citoyens. De plus, ne doutant pas de la nécessité d'aménager un nouvel écopoint, Mme Beuret regrette que le message ne mentionne pas les alternatives étudiées, au sujet desquelles elle souhaite des précisions. Par ailleurs, la Ville ne pourrait-elle pas se défaire d'une autre parcelle que la 897 ? D'autre part, Mme Beuret demande si des ralentisseurs de trafic et des passages pour piétons seront prévus à la route de Bâle. En outre, elle accepte difficilement que la Ville mette à la disposition d'un projet privé un parking, alors qu'il serait très utile pour les parents d'enfants scolarisés au Gros-Seuc, qui stationnent sur la voie de mobilité douce. Pour ces raisons, le groupe s'abstiendra lors du vote sur l'entrée en matière.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, relevant les précisions de ce second message, souligne que l'écopoint sera adapté aux besoins immédiats et futurs, avec conteneurs semi-enterrés, et contiendra des places de parc en suffisance, qui réduiront l'entrave à la mobilité douce aux abords de l'EMS. Le message, sous l'angle des places de stationnement, prévoit également une solution pour les enseignants du Collège, surtout les enseignants itinérants disposant de peu de temps entre leurs leçons. La parcelle 897 sera valorisée par une construction moderne et répondant aux standard actuels d'économie d'énergie. Aussi, le groupe PDC-JDC soutiendra cet objet.

M. Ernest Borruat estime que la remarque de Mme Studer relève d'une question d'interprétation, étant d'avis que le présent message peut être considéré comme nouveau, en raison des éléments supplémentaires intégrés à cette version. Acceptant la proposition de M. Ribeaud, il indique que les places de stationnement pourront être utilisées par les parents des élèves du Gros-Seuc en semaine, les utilisateurs de l'écopoint venant principalement le samedi.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 30 voix, sans avis contraire.

M. Marc Ribeaud, PS, propose de verser le produit de l'échange de terrain à la rubrique 2400.04 - Politique foncière et logement et de modifier l'arrêté en conséquence. Ainsi, le Service financier disposera de cette somme pour rembourser une dette ou éviter un emprunt mais l'écriture rappellera que la Ville a vendu un terrain stratégique. L'acquisition d'un autre bien en sera facilitée.
Mme Laurence Studer, UDC, ne s'oppose pas à l'acquisition des parcelles 466 et 467 mais à la vente du feuillet 897, vu qu'avec les parcelles 898 et 893, elle est destinée aux besoins du Collège. De plus, le principe et les conditions de l'échange conditionnent la levée d'une opposition au PAL. Mme Studer relève que la Ville a procédé à des expropriations dans le cadre de divers projets communaux, comme *Delémont*

marée basse, sans compensation équivalente, raison pour laquelle elle ne comprend pas la nécessité pour la Municipalité de céder ce terrain, opération qu'elle considère comme une faveur.

Mme Jeanne Beuret, Alternative de gauche, n'ayant pas obtenu de réponse à ses questions, souhaite connaître les variantes étudiées pour la localisation de l'écopoint et l'échange avec la parcelle 897. Ce manque d'informations inciterait le groupe à refuser l'objet.

M. Ernest Borruat informe que les études menées n'ont abouti à aucune autre alternative que celle proposée, la Commune ne disposant en effet d'aucun autre terrain à échanger ou n'étant pas intéressée à en acquérir un autre pour la concrétisation de l'écopoint. Le lieu prévu est stratégique car la route de Bâle est une route de desserte principale très fréquentée par les habitants. L'échange de terrain est la solution adéquate permettant de satisfaire les exigences du propriétaire des parcelles 466 et 467, dont le changement de zone découle de la révision du PAL, accepté par le Conseil de Ville. Quant à la parcelle 897, elle constitue le seul échange possible contre les feuillets 466 et 467.

DECISION : la proposition de M. Marc Ribeaud d'insérer dans l'arrêté un nouvel alinéa 2 avec la teneur suivante : "Le produit de l'échange, ou tout ou partie de ce dernier, sera mis en réserve (chiffre 2400.04 - Politique foncière et logements)" est acceptée par 25 voix contre 8.

DECISION : l'échange de terrains entre les parcelles nos 897 et 466 afin de remplacer l'écopoint existant de la rue du Vieux-Château et de permettre le développement d'un projet à l'avenue de la gare avec une soulte de Fr. 620'550.- en faveur de la Commune - 2e lecture, est accepté par 33 voix, sans avis contraire.

9. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.01/18 - "OUVERTURE DE LA MAISON DE L'ENFANCE PENDANT LES VACANCES", PCSI, M. PAUL FASEL

10. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.02/18 - "UNE MAISON DE L'ENFANCE OUVERTE TOUTE L'ANNÉE !", PDC-JDC, MME KAREN CHEVROLET

M. Paul Fasel, PCSI, indique être informé depuis longtemps des difficultés rencontrées par les parents pour la garde de leurs enfants, dont certains sont placés ailleurs qu'à Delémont pour des questions d'horaires. Considérant la Maison de l'enfance comme un service à la population, M. Fasel souhaite une réflexion, par les responsables de l'institution, de cette notion de service public. Relevant la flexibilité dont doivent faire preuve les travailleurs, dans les domaines public et privé, M. Fasel estime que certaines structures communales ne s'y sont pas adaptées et qu'elles appliquent des pratiques assurant un confort de fonctionnement interne. Selon ses renseignements auprès des sept crèches jurassiennes, seule celle de Haute-Sorne ne ferme que deux semaines en été, contre trois pour les six autres institutions. En fin d'année, les structures de Haute-Sorne et Moutier ne ferment qu'une semaine, contre deux ailleurs. De l'avis de M. Fasel, la Ville pourrait envisager une collaboration intercommunale dans ce domaine, en ce sens que différentes crèches de la vallée pourraient se partager les semaines d'été pour que chaque enfant puisse être accueilli, même dans une autre localité.

Mme Karen Chevrolet, PDC-JDC, se ralliant aux arguments de M. Fasel, indique avoir déposé une motion pour que le Conseil communal mène une réflexion visant l'ouverture de la Maison de l'enfance toute l'année, le laissant en définir les modalités. Toutefois, ayant connaissance de la position de l'Exécutif et des autres groupes, Mme Chevrolet accepte la transformation de sa motion en postulat. En revanche, elle souhaite une étude rapide, vu que la crèche bruntrutaine ne fermera pas l'été prochain.

Mme Esther Gelso précise le coût d'une semaine d'ouverture de la Maison de l'enfance, de quelque Fr. 80'000.-, après déduction de la facturation aux parents, ce qui signifie Fr. 240'000.- pour les trois semaines estivales et Fr. 400'000.- pour une ouverture toute l'année. Les besoins en personnel équivalent à un total de 80 % (50 % de taux éducatif, 15 % de cuisine, 15 % d'intendance) par semaine d'ouverture supplémentaire, tenant compte des semaines redistribuées aux collaborateurs qui prendraient leurs vacances à un autre moment. 54 collaborateurs sont concernés par ce tournus, dont le Canton doit être informé, étant donné que ses subventions sont octroyées pour 220 jours d'ouverture annuelle. Sans cette participation, les journées devraient être facturées Fr. 120.- aux parents, ce qui représente une charge beaucoup trop élevée. Ainsi, le cas échéant, les coûts devraient être pris en charge par les communes, ce qui induit un soutien politique. Mme Gelso relève le taux de remplissage de la Maison de l'enfance, situé à 96 %, qui chute fortement durant les vacances, notamment à la semaine blanche (55 %) et lors de la première semaine des vacances pascales (15 %). En moyenne, sur l'année 2017, le taux de remplissage hebdomadaire durant les vacances était de 59 % chez les préscolaires et de 31 % chez les scolaires.

Quant à la phase test de Porrentruy, elle s'effectuera uniquement pendant les vacances d'été. Pour Delémont, un sondage auprès des parents devra être effectué avec les préinscriptions. D'autre part, Mme Gelso se demande si, pour une question d'éthique, un enfant peut être à plein temps dans une structure d'accueil, ce qui se produit aux Crèches à domicile.

M. Grégoire Monin, PS, rapporte que son groupe soutiendra ces deux interventions, de même que la motion 5.01/18, vu qu'elles correspondent à ses préoccupations visant à offrir aux parents et aux enfants un service adapté aux exigences actuelles. L'ouverture pendant les vacances permettrait de mieux rentabiliser le bâtiment. De plus, le groupe socialiste approuve la transformation de la motion en postulat, vu les études à mener. D'autre part, il encourage à évaluer les possibilités de collaboration entre les institutions de l'agglomération, voire de la vallée, estimant que la possibilité existe, durant les vacances estivales, de répartir les éducatrices et les enfants selon les nécessités. Finalement, M. Monin invite le Conseil communal à traiter ces interventions rapidement et le Département CSJL à trouver une solution raisonnable, au contraire de celle offerte durant la fermeture de fin 2017 pour cause de déménagement de la Maison de l'enfance.

M. Christophe Günter, PLR, saluant le travail de la Maison de l'enfance, est favorable à son développement mais sous certaines conditions. Comme indiqué par Mme Gelso, le Canton subventionne l'institution à raison de 220 jours d'ouverture par année uniquement. De ce fait, M. Günter s'interroge sur la prise en charge des coûts induits par cette ouverture élargie. De plus, comme des enfants d'autres localités en bénéficieraient également, il estime que la Ville seule ne doit pas assumer ces coûts supplémentaires. Aussi, il n'acceptera pas la motion sans connaître les incidences financières qu'elle induirait et demande que le Conseil de Ville soit nanti des résultats de l'étude avant toute ouverture supplémentaire, vu qu'elle influencera le budget communal.

DECISION : le postulat 4.01/18 - "Ouverture de la Maison de l'enfance pendant les vacances", PCSI, M. Paul Fasel, est accepté par 39 voix, sans avis contraire.

DECISION : la motion 5.02/18 transformée en postulat qui portera le no 4.02/18 - "Une maison de l'enfance ouverte toute l'année !", PDC-JDC, Mme Karen Chevrolet, est acceptée par 40 voix, sans avis contraire.

11. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.01/18 - "OUVERTURE DE LA MAISON DE L'ENFANCE AVANT ET APRÈS LES VACANCES", PCSI, M. PAUL FASEL

M. Paul Fasel, PCSI, indique que la crèche delémontaine ferme le vendredi à midi avant les vacances et reprend ses activités le lundi après-midi après les vacances, horaire qu'aucune autre institution jurassienne n'applique. M. Fasel se demande si cette pratique vise à aider les parents ou les éducateurs, tout en relevant qu'aucun employeur ne dispose de tels horaires, auxquels le PCSI s'oppose.

Mme Esther Gelso déplore les propos de M. Fasel et précise que les horaires ne profitent pas aux éducateurs, qui sont présents dans la structure les deux demi-jours en question, malgré que les enfants ne soient pas accueillis. Elle indique que ces fermetures correspondent à des horaires scolaires antérieurs et qu'elles ont été décidées à l'époque pour réduire les coûts des crèches. Cette mesure ne semble plus utile et pourrait être abandonnée au profit de journées entières.

DECISION : la motion 5.01/18 - "Ouverture de la Maison de l'enfance avant et après les vacances", PCSI, M. Paul Fasel, est acceptée par 39 voix, sans avis contraire.

12. RÉPONSE AU POSTULAT 4.06/17 - "PLACE DE L'ETANG : PARC URBAIN ET PARKING SOUTERRAIN, UN DOUBLE ATOUT POUR LA VIEILLE VILLE", CS•POP•VERTS, MME COLETTE PETIT ET CONSORTS

M. Ernest Borruat informe que la Ville a effectué en 2003 une étude approfondie s'agissant de la construction d'un parking de 234 places, sur deux niveaux en sous-sol, la place de l'Etang étant prévue sous forme d'un parc public, pour un coût de 11.2 millions de francs, soit Fr. 48'000.- par place de stationnement ou Fr. 68'000.- en cas de réalisation sur un niveau souterrain. A l'heure actuelle, ce coût semble difficile à rentabiliser. Même si l'offre n'a pas été réactualisée, le Département UETP constate que les prix sur cette période ont augmenté d'environ 10 %. Le financement de cette infrastructure serait complexe et compromettrait d'autres chantiers prévus, comme la réfection de la route de Domont ou l'école des Arquebusiers, notamment.
D'autre part, M. Borruat rappelle que le Théâtre du Jura, dont la demande de permis de construire parviendra à la Ville prochainement, comprendra un parking de 230 places de parc, desservi par un ascenseur débouchant sur la route de Bâle et, de fait, situé à proximité de la Vieille Ville. Dans ces

circonstances, le Conseil communal suggère de renoncer au projet de parking à la place de l'Etang pour déterminer si le parking du Théâtre du Jura suffira aux besoins de stationnement à Delémont.

13. RÉPONSE À LA MOTION 5.03/17 - "FAVORISER LES PRODUITS ISSUS DE LA PRODUCTION BIOLOGIQUE ET RÉGIONALE", PS, M. LAURENT CREVOISIER

Mme Esther Gelso relève que la Maison de l'enfance, en plus de disposer du label *Fourchette verte*, a introduit les fruits et légumes bio. La viande provient d'une boucherie de la région et est traçable au niveau de la proximité. Pour le poisson, la filière bio semble difficile à trouver. L'institution propose également des plats végétariens parmi ses menus affichés quotidiennement.

En ce qui concerne les locaux de pause communaux, comme le personnel paie ses propres boissons, le Conseil communal ne peut que l'inciter à s'approvisionner dans cette filière. Finalement, les écoles bénéficient elles aussi du label *Fourchette verte*, tout comme le Resto-Verso, qui fournit les cafétérias scolaires. Ce dernier défend au mieux la production régionale, même si elle n'est pas bio. A ce sujet, Mme Gelso rappelle le souhait de la Ville de collaborer avec ce restaurant en raison de son implication sociale et afin de soutenir ce projet de réinsertion de personnes en difficulté.

14. RÉPONSE À LA MOTION 5.04/17 - "APERÇU DES ACTIVITÉS EXTERNALISÉES", PS, M. DIEGO TOMASELLI ET CONSORTS

M. Damien Chappuis, maire, indique que la Ville a établi une liste des délégations et représentations dont font partie les membres du Conseil communal. Ce récapitulatif, tout comme le Registre des intérêts, sont publiés sur le site internet, sous la rubrique Autorités communales/Conseil communal/Registre des intérêts / Délégations-représentations.

15. RÉPONSE À LA MOTION 5.05/17 - "POUR UNE SOLUTION ALTERNATIVE À LA FERMETURE DE LA MAISON DE L'ENFANCE EN FIN D'ANNÉE", PS, M. GRÉGOIRE MONIN

Mme Esther Gelso rappelle le déménagement des sept crèches delémontaines rapatriées à fin décembre dans la nouvelle structure de la Mandchourie. En réponse à la motion, elle indique que la Ville a proposé aux parents qu'ils placent leur enfant, en cas de nécessité absolue, dans un local mis à disposition par les Crèches à domicile, les autres structures étant occupées par le déménagement. En raison des conditions d'urgence et peu satisfaisantes, cet accueil n'a, dans un premier temps, pas été proposé aux parents. Seuls deux enfants de la même famille ont dû être pris en charge par une éducatrice, qui s'est rendue à leur domicile durant les trois jours du déménagement.

Mme Gelso rappelle que le déménagement consistait à vider 15 appartements sur 7 sites, réalisé en une semaine, en plus de la préparation de la semaine de la rentrée, la restructuration du taux de travail du personnel, de même que l'engagement et l'accueil de nouveaux collaborateurs. Mme Gelso saisit cette occasion pour adresser ses remerciements au personnel impliqué dans cette situation unique et les parents pour leur compréhension.

M. Grégoire Monin, PS, estime que la Ville s'est moquée des parents et du Législatif, qui avait accepté cette motion. Détaillant le calendrier des démarches, M. Monin ne comprend pas la notion d'urgence mise en avant par le Conseil communal et estime l'alternative proposée insatisfaisante, au vu des conditions d'accueil proposées aux parents, dont il rappelle la teneur. Il se déclare déçu de la Maison de l'enfance, du Service CSJL et du Conseil communal. D'autre part, l'inscription de deux enfants prouve que leurs parents n'avaient pas d'alternative, vu qu'ils ont accepté de faire garder leurs enfants à des conditions difficiles.

16. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.10/17 - "RUE DE LA VAUCHE, QUEL AVENIR POUR LE CALME ET LA SÉCURITÉ ?", CS•POP•VERTS, M. THIERRY CORTAT ET CONSORTS

Mme Jeanne Beuret, Alternative de gauche, indique que son groupe est satisfait.

17. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposées :

- **question écrite 2.02/18** - "Fibre optique et 5G", PS, M. Laurent Crevoisier
- **question écrite 2.03/18** - "Anciennes infrastructures du skatepark", PDC-JDC, Mme Karen Chevrolet

- **question écrite 2.04/18** - "Rénovation du pont de la Maltière", PLR, M. Michel Friche
- **question écrite 2.05/18** - "Des parcs pour les autocars", PLR, M. Pierre Chételat
- **motion 5.04/18** - "Des places de stationnement à supprimer, par mesure de sécurité", Alternative de gauche, M. Rémy Meury
- **motion 5.05/18** - "Delémont : mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale", PS, M. Marc Ribeaud

La séance est levée à 21 h 30.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :	La vice-chancelière :
Olivier Montavon	Nadia Maggay

Delémont, le 4 avril 2018